



# Ecole d'Arbitrage

## Procédure de déclaration des écoles

### Saison 2018/2019

**Thématique : Formation et Emploi**

**Destinataires : Ligues, Comités et Clubs**

**Nombre de pièces jointes : 0**

**Information**

**Echéance de réponse :**

La déclaration d'une école d'arbitrage doit se faire à chaque début de saison sportive et tous les ans.

#### Déclaration de l'école d'arbitrage (niveau 1)

Le club doit déclarer son école d'arbitrage (niveau1) dans FBI.

#### Validation niveau 2.

Après avoir fait sa déclaration (niveau 1), le club peut demander une validation de niveau 2 à son comité départemental au moyen du formulaire téléchargeable sur le site internet de la FFBB (<http://www.ffbb.com/ffbb/dirigeants/gerer/imprimés>) **avant le 30 novembre 2018**

Une école d'arbitrage de qualité peut être validée niveau 2 et doit répondre aux 5 critères suivants :

- 1- **Enregistrer sur FBI au minimum 2 « Arbitres Club en formation »** titulaires d'une licence avec certificat médical,
- 2- **Utiliser la mallette pédagogique de la FFBB** et les cahiers d'arbitre club, et respecter le programme de formation,
- 3- **Accompagner, conseiller, coacher et protéger systématiquement les arbitres** en formation dans le club lors de chaque rencontre (par une personne identifiée avec le chasuble de la mallette),
- 4- **Afficher le programme de formation** de l'école d'arbitrage, les photos des officiels du club, et chaque semaine les désignations des officiels du club,
- 5- **Participer à la réunion des responsables d'école d'arbitrage** dont la date est fixée par le comité départemental.

Aucun autre critère supplémentaire ne peut être exigé pour la validation de niveau 2 par un comité. Après contrôle par le comité, la validation du niveau 2 sera accordée et le statut de l'école d'arbitrage sera modifié sur FBI par le Comité Départemental. **Les CTC ont l'obligation de faire valider une école d'arbitrage de niveau 2.**

#### Enregistrement sur FBI des arbitres et OTM club en formation

Les clubs doivent désormais déclarer chaque saison leurs arbitres et OTM club en formation sur FBI.

#### Obligations du comité

- Enregistrer les demandes de validation de niveau 2 des clubs
- Relancer et encourager les CTC à mettre en place une école d'arbitrage de niveau 2 (obligatoire)
- Organiser une réunion par saison des responsables des écoles d'arbitrage de préférence en octobre-novembre pour leur formation continue
- Vérifier et stocker les attestations de fin de formation transmises par le club lors de la validation des nouveaux arbitres club
- Valider ou non les écoles d'arbitrage de niveau 2 selon les critères de la FFBB et les saisir sur FBI (pour fin mai)

Contact : Carole DELAUNE DAVID

E-mail : [ecolesarbitrage@ffbb.com](mailto:ecolesarbitrage@ffbb.com)

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Carole DELAUNE DAVID Formatrice	Matthieu SOUCHOIS DTN Adjoint Directeur du Pôle Formation et Emploi	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2018-09-17 2-DFE-OFFICIELS-Ecole Arbitrage - VFIN.docx	